

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
TROISIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2013-2014)
LE 8 OCTOBRE 2013**

01.00 OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Chantal Zaccour, présidente du comité exécutif.

02.00 PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 8 OCTOBRE 2013 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME CHANTAL ZACCOUR, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} les commissaires

Suzanne Gaudette (8)
Marie-Louise Kerneis (7)
Suzanne Tremblay (6)

M. le commissaire

Stéphane Bessette (1)

Tous commissaires formant quorum.

ET :

Le commissaire représentant du comité de parents

M. Richard Pilote, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Michelle Fournier, directrice générale
Louise Beaupré, directrice générale adjointe
MM. André Guérard, directeur général adjoint
François Jannelle, directeur général adjoint
M^e Mélanie Chaussé, directrice par intérim du Service du secrétariat général et de l'information

ET :

M^{me} Germen Brière, directrice du Service des ressources financières
M. Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles

ÉTAIENT ABSENTS

M^{me} Josyane Desjardins (16)

MM. Alain Lemieux (21), Marc Viau, commissaire représentant du comité de parents, niveau secondaire

03.00 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-03400-10-13

04.00 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 Liste des comptes – Validation

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

10.01 Acceptation d'ordres de changement – École Saint-Viateur-Clotilde-Raymond (Édifice Saint-Viateur)

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

05.00 AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.

06.00 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET DE L'INFORMATION

C.E.-03401-10-13

06.01 LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2013

CONSIDÉRANT l'article 182 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé ».

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que la secrétaire générale par intérim soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

07.00 SERVICES ÉDUCATIFS

08.00 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

09.00 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

09.01 LISTE DES COMPTES – Validation

Madame Germain Brière, directrice du Service des ressources financières, répond aux questions soumises par les commissaires relativement aux comptes payés pour la période commençant le 16 août 2013 et se terminant le 30 septembre 2013.

10.00 SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-03402-10-13

10.01 ACCEPTATION D'ORDRES DE CHANGEMENT – ÉCOLE SAINT-VIATEUR - CLOTILDE-RAYMOND (ÉDIFICE SAINT-VIATEUR)

Monsieur Frédéric Grandioux, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier et répond aux questions des commissaires.

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les contrats des organismes publics*, article 17, stipule que dans le cas d'un contrat comportant une dépense supérieure au seuil d'appel d'offres public, une modification qui occasionne une dépense supplémentaire doit être autorisée par le dirigeant de l'organisme public;

CONSIDÉRANT que la Politique d'acquisition de biens et de services (PABS), article 14.2, stipule que la valeur totale des modifications qui occasionne une dépense supplémentaire doit être autorisée par l'autorité désignée par la délégation de fonctions et de pouvoirs de la commission scolaire sans néanmoins dépasser 10 % de la valeur initiale du contrat;

CONSIDÉRANT que le Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, article 5.7, traitant des délégations de la directrice générale, l'autorise à modifier un contrat qui occasionne une dépense supplémentaire sans excéder 10 % du montant initial du contrat, conformément à l'article 17 de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT que si la valeur totale des modifications est au-dessus de 10 % de la valeur initiale du contrat, une nouvelle autorisation du dirigeant est requise;

CONSIDÉRANT que la valeur de ces modifications sera financée par le budget d'investissement de la commission scolaire.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Bessette, commissaire,

que les membres du comité exécutif acceptent que la présidence du comité exécutif et la directrice générale puissent autoriser les modifications au contrat initial d'**AXE Construction**, dont la valeur totale est de trente-quatre mille sept cent vingt-neuf dollars et vingt-quatre cents (34 729,24 \$) avant les taxes, soit 16,2 % de la valeur initiale du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.00 SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

12.00 SERVICE DE L'ORGANISATION SCOLAIRE ET DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

13.00 SERVICE DU TRANSPORT SCOLAIRE

14.00 DÉPÔT DE DOCUMENTS

C.E.-03403-10-13 15.00 LEVÉE DE LA SÉANCE
À 19 h 15,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Suzanne Gaudette, commissaire,
que la présente séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Présidence de la séance

1320 003

D:\Textes\Comité exécutif (Procès-verbaux et présences)\2013-2014\3. 8 octobre 2013 - 1320-003.doc

Secrétaire générale